

syndicat des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine



Rennes, le 8 avril 2013

Monsieur le Doyen de la Faculté de médecine,

Depuis 2004, les médecins territoriaux et notamment de PMI demandent un déroulement de carrière conforme à leur statut avec un régime indemnitaire aligné sur celui des vétérinaires du Conseil général.

A ce jour leur demande est restée vaine. Après 7 ans d'échanges stériles entre les médecins territoriaux et le conseil général autour des questions de l'accès au grade hors classe, nombre de médecins sont bloqués au dernier échelon de la 1^{ère} classe, ce qui ne se justifie pas statutairement, sans aucune évolution des rémunérations, et ce depuis 20 ans pour certaines !

Le conseil général 35 met en avant une nécessité d'exercer des fonctions d'encadrement pour prétendre au hors classe, or nous mesurons quotidiennement que l'encadrement ne se résume pas à la gestion administrative des agents, mais aussi à leur soutien technique pour lequel, et depuis toujours, les médecins territoriaux ont toute leur place. De plus, la responsabilité personnelle des médecins est engagée dans les actes médicaux effectués en consultation et dans les missions de contrôle de structures.

Nous exigeons un déroulement de carrière linéaire, reconnaissant l'expérience acquise et l'expertise des médecins territoriaux.

Aussi, les médecins décident de reconduire leur mouvement, à savoir n'accueillir aucun stagiaire étudiant en médecine et élève sage-femme

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat,
La secrétaire

Sandrine DESBORDES

PJ : courrier adressé au Président du Conseil Général le 26/10/2011

Copies : - au Président du Conseil Général
- à l'Agence Régionale de Santé